AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 2012-360-1 modifiant le règlement numéro 2012-360 relatif au lotissement

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité que :

Lors de la séance du conseil tenue le 10 août 2020, la municipalité de Nominingue a adopté le règlement numéro 2012-360-1 modifiant le règlement numéro 2012-360 relatif au lotissement.

Conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement numéro 2012-360-1 modifiant le règlement numéro 2012-360 relatif au lotissement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle.

Ce règlement est entré en vigueur le 30 septembre 2020.

Ce règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Nominingue, ce 13 octobre 2020.

François St-Amour, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Internet de la Municipalité, le 13 octobre 2020, entre 8 heures et 16 heures et dans le journal L'Information du Nord, semaine du 19 octobre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce treizième jour d'octobre deux mille vingt (13 octobre 2020).